



Accord-cadre de prestations intellectuelles

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Objet de la consultation :

Prestations de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert des collections de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts préalables aux travaux de rénovation du Palais des études.

N° d'identification de la consultation : 2026.009

Nomenclature CPV : 71241000-9 Études de faisabilité, service de conseil, analyse
92521000-9 Services de musées

Procédure : Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et marchés subséquents, en application des articles R.2162-1 et suivants du Code de la commande publique.

Nombre de lots : 1

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CONTEXTE	3
1.1 Contexte général	3
1.2 Contexte spécifique	3
ARTICLE 2 - OBJET ET PERIMETRE DE LA PRESTATION	4
ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES	5
3.1 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la conduite des chantiers de collections préalables au transfert	5
3.2 Conseils préalables au transfert des collections dans des réserves temporaires	6
3.3 Programmation de l'aménagement de réserves temporaires	7
ARTICLE 4 - MODALITES D'EXECUTION DES MARCHES SUBSEQUENTS ET BONS DE COMMANDE	7
4.1 Suivi de projet	7
4.2 Profil des intervenants pour les prestations décrites aux articles 3.1 et 3.2	8
4.3 Ressources documentaires	8
ARTICLE 5 - LIEUX D'EXECUTION	9
ARTICLE 6 - DELAIS D'EXECUTION	9

Article 1 - Contexte

1.1 Contexte général

L'École nationale supérieure des beaux-arts (ci-après les « Beaux-Arts de Paris ») est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture. Elle assure un enseignement des arts plastiques, préparant à la fois à la création artistique et à des missions pédagogiques.

L'établissement concourt également à l'approfondissement et au progrès de l'histoire des arts plastiques et de l'architecture ainsi que des connaissances relatives à la création dans les mêmes domaines. Il assure la conservation, l'enrichissement et la présentation de ses collections ainsi que l'organisation d'expositions, de colloques et de toutes manifestations entrant dans le cadre de ses activités.

Les Beaux-Arts de Paris conservent des collections hétérogènes, exceptionnelles par leur qualité comme par leur nombre. Estimées au total à environ 335 000 œuvres lors de l'élaboration du plan de récolement décennal (2019), elles ont obtenu en 2017 l'appellation musée de France.

Elles recouvrent de multiples techniques et matières telles que la peinture, le moulage, la photographie, l'estampe mais aussi des médailles et des objets d'art.

Leur répartition par techniques peut être approximativement estimée de la manière suivante :

- 2 000 peintures ;
- 3 300 œuvres en volume (sculptures, moulages, installation, moules, et fragments archéologiques et pierres lithographiques) ;
- 1 200 objets organiques ;
- 17 000 médailles, monnaies, plaquettes et médaillons ;
- 350 pièces de mobilier, objets d'art, éléments décoratifs, etc. ;
- 32 000 dessins de maître et d'ornements ;
- 5 200 dessins scolaires de peintres et sculpteurs ;
- 20 000 dessins d'architecture scolaires ;
- 130 000 estampes ;
- 85 000 photographies (tirages et plaques photographiques) ;
- 35 000 ouvrages patrimoniaux imprimés (titres) ;
- 1 500 manuscrits, archives et autres ;
- 800 cadres.

À l'exception des œuvres déposées dans des institutions extérieures, les collections sont conservées sur deux sites, le site des Beaux-Arts de Paris à Saint-Germain-des-Près (environ 230 000 items) et une réserve externalisée de la société André Chenue à La Plaine Saint-Denis (environ 102 000 items).

Les réserves font une surface totale d'environ 3 319 m² distribués comme suit :

- Saint-Denis : 1 985 m²
- Saint-Germain : 1 334 m²

Ce chiffre ne comprend pas la superficie des caves/dépôts provisoires où sont entreposées environ 400 sculptures, moulages et cadres.

1.2 Contexte spécifique

Situé sur le site historique de l'École nationale supérieure des beaux-arts à Saint Germain des Prés, le Palais des études, bâtiment de 10 000 m² construit par Félix Duban, achevé en 1839, est en mauvais état et rencontre d'importants désordres structurels qui vont nécessiter un ambitieux programme de travaux dans les années à venir.

Ce bâtiment abrite notamment la majeure partie des collections du musée conservées sur le site de Saint-Germain-des-Près à l'exception de celles qui se trouvent dans d'autres espaces de l'École (la galerie de morphologie, la chapelle, la cour du mûrier, le Palais des beaux-arts et l'hôtel Chimay) ou en dépôt, soit environ 215 000 items :

- 4 000 monnaies, médailles, plaquettes et médaillons ;
- 500 œuvres en trois dimensions (sculptures, moulages, pierres lithographiques, fragments archéologiques, moules) ;
- 500 peintures ;
- 30 cadres ;
- 32 000 dessins de maître et d'ornements ;
- 20 000 dessins d'architecture ;
- 85 000 estampes en feuilles ;
- 51 000 photographies ;
- 300 pièces de mobilier, objets d'art, éléments décoratifs ;
- 21 000 ouvrages patrimoniaux imprimés (titres) ;
- 1 500 manuscrits, archives et autres.

L'ensemble de ces ouvrages, œuvres et objets patrimoniaux doit donc être transféré temporairement vers des réserves externalisées en Ile-de-France. Ces transferts sont prévus en 2028 dans des réserves qui ne sont pas identifiées à la date de publication du présent accord-cadre.

Ils nécessitent la réalisation de chantiers de collections préalables et d'études associées, ainsi que des études de programmation d'aménagement des réserves externalisées.

Ces chantiers sont pilotés par le département des œuvres (service des collections), mais réalisés par des prestataires.

Le service des collections a l'expérience du redéploiement d'une partie de ses collections (plus de 85 000 œuvres) dans la réserve externalisée de Saint-Denis, réalisé entre 2024 et 2026 : chantiers de collections réalisés en interne, prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement.

Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la présente opération est fondé par l'ampleur et la complexité des opérations à mener, sur un site et dans un délai contraints, et dans le contexte d'une poursuite de l'activité du service des collections (expositions, prêts, consultation). Les Beaux-Arts de Paris souhaitent être accompagnés par une AMO pour organiser de façon optimale et efficiente les chantiers et garantir la qualité et la conformité des interventions.

Article 2 - Objet et périmètre de la prestation

Le présent accord-cadre porte sur des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations préalables au transfert des collections prévu en 2028.

Il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande et de marchés subséquents en fonction des besoins du département des œuvres des Beaux-Arts de Paris. Les dispositions générales relatives aux bons de commande et aux marchés subséquents sont décrites respectivement aux articles 1.5 et 1.6 du CCAP.

La description des prestations susceptibles de donner lieu à la conclusion de marchés subséquents ou à l'émission de bons de commande est indiquée ci-dessous.

Article 3 - Description des prestations attendues

Les prestations seront décrites de manière plus détaillée dans les marchés subséquents, ou dans les bons de commande le cas échéant. Ces derniers préciseront notamment le périmètre des prestations, les volumétries, surfaces, caractéristiques des lieux et collections, ainsi que les modalités précises d'intervention.

3.1 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la conduite des chantiers de collections préalables au transfert

Ces chantiers de collection concernent les 190 000 œuvres décrites ci-dessus et qui se trouvent réparties au sein du Palais des études dans les espaces suivants, conformément à la cartographie mise en annexe.

Au rez-de-chaussée du bâtiment :

- la réserve dite salle des copies
- une chambre forte
- la réserve située dans le cabinet des dessins et des estampes Jean Bonna
- la cour vitrée

Au premier étage du bâtiment :

- l'aile Sud
- la salle dite Masson
- la galerie dite Gatteaux
- la bibliothèque d'art contemporain (peintures et sculptures uniquement)

Sous les combles qui se trouvent du côté de la façade principale du bâtiment :

- la réserve dénommée « attique »

La prestation pourra également concerner des œuvres et objets situés dans les caves et appentis en lien direct avec le bâtiment (non ou peu précisément inventoriés), ou en décor de façade.

Pour cette prestation, le titulaire devra prendre en compte les caractéristiques des corpus (typologie, état), le calendrier prévisionnel des transferts, les moyens humains et organisationnels disponibles, et les modalités de rangement dans les réserves temporaires de destination.

La prestation pourra comprendre :

- une prestation de conseil sur la nature des opérations préparatoires au transfert à réaliser (pointage, articulation avec l'inventaire et le récolement...) et sur la manière optimale de les documenter au sein de la base de données des collections (Micromusée version 7.1.491.2) ;

ces conseils seront adaptés de manière précise en fonction de la nature des collections ;

- une prestation de conseil sur la manière dont ces chantiers vont pouvoir améliorer l'estimation quantitative des collections, aujourd'hui très floue ;
- la définition des chaînes opératoires et leur planification, en fonction de la nature des collections : caractérisation du contenu de la chaîne opératoire au vu des particularités des collections concernées par le mouvement, identification des contraintes organisationnelles et propositions de solutions (phasage, localisation des espaces de travail) ;
- la définition des moyens humains (quantité et qualité) ;
- la définition des moyens matériels (fournitures, équipements de manutention...), notamment la typologie des conditionnements à privilégier et l'identification des matériaux de conditionnement à prévoir, avec les quantités, des propositions de références de fournisseurs et un conseil sur la rédaction du marché afférent ;
- une prestation de conseil sur les modalités d'accès (consultation, prêts, expositions) aux collections pendant la mise en œuvre de ces chantiers de collection ;
- une estimation financière de la réalisation des chantiers, fournitures incluses ;
- une prestation de conseil sur la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des chantiers de collections, portant notamment sur la forme du marché (allotissement et décomposition en tranches) et la forme des prix (unitaires ou forfaitaires) ;
- la préparation des éléments techniques et financiers nécessaires à la passation du marché public de réalisation des chantiers de collections, et notamment ;
- la rédaction de tout ou partie du CCTP, et des pièces financières (BPU, DQE, DPGF) ;
- une assistance à la passation du marché (participation aux visites des candidats) et à l'analyse des offres sous la forme d'un rapport d'analyse ;
- une assistance (suivi ou pilotage organisationnel) durant l'exécution du marché de chantiers de collections, sous forme de points d'étape réguliers.

3.2 Conseils préalables au transfert des collections dans des réserves temporaires

Les prestations de conseil suivantes sont susceptibles d'être demandées au titulaire de l'accord-cadre :

- expertise du mobilier dans lequel se trouvent conservées les collections en vue de la possibilité de leur réemploi dans la réserve extérieure temporaire ou dans le Palais des études après travaux ;
- expertise des cadres correspondant à des peintures de très grand format (réemploi ; modalités de conservation) ;
- expertise pour le conditionnement (emballage) et modalités de transfert de fonds atypiques, notamment les dessins d'architecture, les monnaies et médailles, les plaques de verre ;
- recommandations relatives à la réorganisation des dossiers d'œuvre pendant le temps des travaux du Palais des études ;
- recommandations relatives à l'amélioration du suivi des chantiers de collections et du transfert des collections au sein de la base de données de gestion des collections (Micromusée, Version 7.1.491.2) ;

- conseils sur les modalités de transfert des collections : délais, moyens humains et techniques.

3.3 Programmation de l'aménagement de réserves temporaires

Cette prestation concerne des réserves qui ne sont pas identifiées à la date de publication de l'accord-cadre, mais dont la surface théorique cible est estimée à 2000 m² pour les réserves muséales et 700 m² de réserves pour ouvrages documentaires.

Elle pourra comprendre :

- le relevé des besoins pour la conservation des oeuvres, leur mise à disposition et leur étude pendant les années d'usage de cette réserve temporaire ;
- le repérage et relevé, le cas échéant, des unités de rangement existantes dans les futures réserves temporaires ;
- le repérage et le relevé des collections à transférer ;
- le relevé des mobiliers existants sur le site de Saint-Germain-des-Prés pouvant être réutilisés dans les réserves temporaires ;
- la réalisation des plans d'aménagement des réserves temporaires ;
- la rédaction d'un document de programmation de l'ensemble des opérations d'aménagement incluant un descriptif technique et quantitatif du mobilier nécessaire, une estimation financière des opérations (fournitures incluses) et un calendrier de déroulement des opérations qui sera phasée conformément au calendrier des travaux du Palais des études ;
- une prestation de conseil sur la procédure de consultation des entreprises, portant spécifiquement sur la forme du marché (allotissement et décomposition en tranches) et la forme des prix (unitaires ou forfaitaires) ;
- une assistance pour l'analyse des offres, sous la forme d'un rapport d'analyse ;
- une estimation du coût du transport des œuvres dans cette nouvelle réserve ;
- une assistance ponctuelle durant l'exécution du marché d'aménagement : points d'étape réguliers, notamment pour le suivi de la pose du mobilier, l'assistance en cas d'imprévus ou de modifications du chantier et l'assistance lors de la réception du mobilier.

Il sera demandé au titulaire d'optimiser les investissements nécessaires au regard de la nature temporaire des réserves, en favorisant la réutilisation d'éléments mobiliers existants et le recours à des mobiliers facilement réutilisables et/ou modulables.

Article 4 - Modalités d'exécution des marchés subséquents et bons de commande

4.1 Suivi de projet

Pour chaque marché subséquent ou bon de commande, le titulaire désignera un chef de projet, interlocuteur privilégié qui sera en charge de la coordination de l'ensemble des prestations objet du marché pendant toute la durée de celui-ci.

Chaque marché subséquent donnera lieu à une procédure de suivi de projet et de contrôle des étapes-clés du processus.

Tout au long de l'exécution des marchés, la concertation ainsi qu'un dialogue suivi et un travail en étroite collaboration entre le titulaire et les Beaux-Arts de Paris seront fondamentaux pour assurer le succès des prestations. Le titulaire devra donc s'appuyer en premier lieu sur l'équipe de la conservation des Beaux-Arts de Paris et le recueil de ses besoins, la confrontation des points de vue devant enrichir les études.

4.2 Profil des intervenants pour les prestations décrites aux articles 3.1 et 3.2

Le titulaire s'engage à affecter à l'exécution des prestations demandées une ou plusieurs personnes dont le profil et la compétence d'assistance à maîtrise d'ouvrage leur permettent d'assurer dans les meilleures conditions d'efficacité l'exécution des prestations. Le chef de projet doit pouvoir justifier d'un diplôme en conservation préventive ou en régie des collections patrimoniales (Master 2 de conservation préventive de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Master 2 de régie de l'École du Louvre, ou autre formation équivalente) et d'expériences attestées dans des chantiers de collections patrimoniales importants. Une spécialisation au sein de l'équipe dans le domaine des arts graphiques (dessins, estampes), des photographies, ainsi que des monnaies et médailles, constituerait un plus en raison de la nature des collections traitées. Une bonne connaissance des archives serait également appréciée. Tous les intervenants doivent s'exprimer en français.

4.3 Ressources documentaires

Pour l'exécution des prestations incluses dans le présent accord-cadre, le titulaire pourra avoir accès à un certain nombre de documents (liste non exhaustive) :

- état des lieux des inventaires numériques et papier ;
- estimation quantitative de la collection dans le cadre du bilan sanitaire réalisé en 2016 ;
- estimation quantitative de la collection dans le cadre du classement musée de France réalisé en 2017 ;
- étude préalable au plan de récolement et ses annexes réalisée en 2019 ;
- étude préalable au transfert du fonds photographique rendue en 2024 ;
- étude préalable au transfert de la collection de dessins d'architecture rendue en 2025 ;
- cartographie des collections au sein du Palais des études mise à jour en mai 2026 ;
- étude de volumétrie des collections réalisée en 2024 en vue du transfert ;
- plans du Palais des études ;
- plan de la réserve temporaire lorsque celle-ci sera identifiée.

Il est précisé que les Beaux-Arts de Paris n'ont pas encore achevé leur récolement décennal. Le redéploiement des collections s'effectue donc dans un contexte de mouvements d'œuvres non récolées, problématique qui devra être prise en compte par le titulaire.

Ces ressources documentaires seront transmises à titre indicatif : ce sont des estimations, parfois parcellaires, pouvant servir de base aux études mais ne constituant pas forcément des documents finalisés.

Article 5 - Lieux d'exécution

Le lieu d'intervention déjà connu est le suivant :

- site de Saint Germain des Prés : École nationale supérieure des beaux-arts, 14 rue Bonaparte, 75006 Paris.

Les autres lieux d'intervention seront précisés dans les marchés subséquents ou les bons de commande.

Article 6 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution seront précisés dans les marchés subséquents ou les bons de commande. Néanmoins le calendrier prévisionnel actuel est le suivant :

- identification de la réserve temporaire : printemps 2027 ;
- publication du marché de réalisation des chantiers de collections : printemps 2027 ;
- réalisation des chantiers de collections : septembre 2027 à mai 2028 ;
- aménagement de la réserve temporaire : décembre 2027 à mars 2028 ;
- transfert des collections : printemps-été 2028.

Dans ce cadre, un premier marché subséquent sera exécuté dès novembre 2026.

Les Beaux-Arts de Paris se réservent la possibilité de faire exécuter plusieurs marchés subséquents simultanément au sein d'un même lot.